



RÉUNION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Le 19 février 2026 – 11h00

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place a été effective au 1er janvier 2019.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations.

Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

La Commission de Contrôle des listes électorales de la commune se réunira **le 19 février 2026 à 11h00**, salle du conseil Municipal, Mairie de Bourron-Marlotte, en séance publique.

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

- contrôle des décisions du Maire concernant les inscriptions et les radiations
- examen des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) éventuels de la part des électeurs concernés.

Membres titulaires :

Myriam LOTT
Véronique MOURICHON
Jean-Charles GANDON
Jean BREGERE-MAILLET
Marie-Claude BRUDER-CAUQUIL

Membres suppléants :

Lionel BOUILLETTE
Yves PETIT
Dominique GREMY



Le Maire

Vitor VALENTE